

**Assemblée générale**

Soixante et unième session

Documents officiels

Distr. générale
28 décembre 2006
Français
Original : anglais

Cinquième Commission**Compte rendu analytique de la 6^e séance**

Tenue au Siège, à New York, le lundi 16 octobre 2006, à 10 heures

Président : M. Mammadov (Vice-Président). (Azerbaïdjan)
*Vice-Président du Comité consultatif pour les questions administratives
et budgétaires :* M. Abraszewski

Sommaire

Point 117 de l'ordre du jour : Budget-programme de l'exercice biennal 2006-2007

*Construction de nouveaux locaux à usage de bureaux à la Commission
économique pour l'Afrique, à Addis-Abeba**Construction d'installations de conférence supplémentaires au Centre
international de Vienne**Provision pour le passif éventuel de l'Administration postale de l'Organisation
des Nations Unies**Recherche de sommes à verser au Compte pour le développement*

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

06-57300 (F)



En l'absence de M. Yousfi (Algérie), M. Mammadov (Azerbaïdjan), Vice-Président, prend la présidence.

La séance est ouverte à 10 h 10.

Point 117 de l'ordre du jour : Budget-programme de l'exercice biennal 2006-2007

Construction de nouveaux locaux à usage de bureaux à la Commission économique pour l'Afrique, à Addis-Abeba (A/61/158 et A/61/362)

Construction d'installations de conférence supplémentaires au Centre international de Vienne (A/61/166 et A/61/361)

Provision pour le passif éventuel de l'Administration postale de l'Organisation des Nations Unies (A/61/295 et A/61/480)

Recherche de sommes à verser au Compte pour le développement (A/61/282 et A/61/479)

1. **M^{me} Van Buerle** (Directrice de la Division de la planification des programmes et du budget) dit que la Commission notera, d'après le compte rendu de la situation présenté aux paragraphes 4 à 6 du rapport du Secrétaire général sur la construction de nouveaux locaux à usage de bureaux à la Commission économique pour l'Afrique, à Addis-Abeba (A/61/158), que des progrès ont été accomplis en ce qui concerne l'élaboration du texte définitif de l'additif à l'accord de siège entre l'ONU et le Gouvernement éthiopien, ainsi que l'attribution d'un terrain par celui-ci. Depuis la publication de ce rapport, le Secrétariat a été informé que les documents devraient être officiellement signés d'ici peu. Les paragraphes 7 à 10 du rapport indiquent que l'architecte en chef du projet a soumis à la Commission économique pour l'Afrique un jeu complet de plans définitifs. En outre, depuis la publication du rapport, le processus de sélection d'un coordonnateur de projet a été lancé. L'Assemblée générale est invitée à prendre note du rapport du Secrétaire général.

2. Aux paragraphes 3 à 6 du rapport du Secrétaire général sur la construction d'installations de conférence supplémentaires au Centre international de Vienne (A/61/166), il est signalé que le plafond financier a été fixé à 52,5 millions d'euros dans l'accord sur les nouvelles installations conclu avec le Gouvernement du pays hôte, étant entendu que l'ONU et les trois autres occupants du Centre paieront collectivement un montant de 2,5 millions d'euros au

cours de l'exercice biennal 2008-2009. Conformément à la formule de partage des coûts en vigueur, l'Office des Nations Unies à Vienne prendrait à sa charge un montant de 100 000 euros, cette contribution devant être prise en compte dans le projet de budget-programme relatif à cet exercice. Le permis de construire a été délivré en juillet 2006 et les travaux d'infrastructure sont en cours. Le calendrier et les prévisions de dépenses établis devraient être respectés. L'Assemblée générale est invitée à prendre note de ce rapport.

3. Au paragraphe 3 de son rapport sur la constitution d'une provision en vue de couvrir le passif éventuel de l'Administration postale de l'Organisation des Nations Unies (APNU) (A/61/295), le Secrétaire général propose de constituer une provision financée par les recettes nettes de l'Administration postale pour couvrir les dettes éventuelles résultant de la prestation de services postaux. Les vérificateurs internes comme les commissaires aux comptes ont invariablement souligné qu'une telle provision devait être constituée pour couvrir le passif que pourrait engendrer la vente de timbres non utilisés aux fins d'affranchissement. Les paragraphes 4 à 6 du rapport présentent une analyse de la situation, notamment de l'action menée pour réduire les coûts et obtenir des renseignements auprès d'autres services postaux au sujet des dispositions financières semblables qui pourraient exister pour couvrir les passifs éventuels. En conséquence, le Secrétaire général propose de constituer une provision de 3,3 millions de dollars. Si l'Assemblée générale approuve cette proposition, elle devra autoriser une dérogation à l'article 3.14 du Règlement financier et à la règle de gestion financière 103.7. L'Assemblée générale est invitée à envisager d'adopter la démarche proposée au paragraphe 11 du rapport.

4. Dans son rapport sur la recherche de fonds additionnels à verser au Compte pour le développement (A/61/282), établi comme suite à la résolution 60/246, dans laquelle l'Assemblée générale a demandé que des recommandations lui soient présentées, le Secrétaire général présente des renseignements généraux sur les origines et le financement du Compte pour le développement (chap. II et III) et étudie la possibilité de dégager des économies et d'en virer le montant au Compte (chap. IV et V). La Commission se souviendra qu'elle a précédemment décidé de procéder, à titre exceptionnel, pour l'exercice biennal 2006-2007, à une révision des montants affectés au Compte pour le

développement. L'Assemblée générale est invitée à se prononcer sur une nouvelle révision de ces montants pour le prochain exercice, et à décider s'il convient de continuer à accroître les ressources du Compte en suspendant l'application des articles 5.3 et 5.4 du Règlement financier, compte tenu notamment des autres dépenses prioritaires inscrites au budget ordinaire.

5. **M. Abraszewski** (Vice-Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires), présentant le rapport du Comité consultatif sur la construction de nouveaux locaux à usage de bureaux à la Commission économique pour l'Afrique (A/61/362), dit que le Comité a noté que le projet devrait s'achever fin 2009 et que des garanties avaient été données selon lesquelles aucun crédit supplémentaire ne serait demandé. Il rappelle que le Comité consultatif avait déjà exprimé sa préoccupation devant l'augmentation constante des prévisions de dépenses relatives aux travaux de construction et des dépenses connexes depuis que les premières estimations ont été établies en 2001, et il attend avec intérêt les rapports à venir.

6. Présentant le rapport du Comité consultatif sur la construction d'installations de conférence supplémentaires au Centre international de Vienne (A/61/361), M. Abraszewski indique que le Comité a pris acte de l'accord de partage des coûts conclu entre les quatre organisations ayant des locaux au Centre, et du fait qu'il leur incombait de financer les dépenses d'entretien et les coûts de remplacement. Il rappelle que le Comité consultatif s'est inquiété par le passé de la question du désamiantage, et demande à être régulièrement informé, entre 2008 et 2010, de l'évolution des opérations prévues à cet égard.

7. En ce qui concerne le rapport du Comité consultatif sur la constitution d'une provision en vue de couvrir le passif éventuel de l'Administration postale de l'Organisation des Nations Unies (A/61/480), le Vice-Président dit que le Comité accueille favorablement la proposition du Secrétaire général relative à la constitution d'une provision mais demande instamment que l'on réfléchisse de manière plus approfondie à la possibilité de rationaliser le fonctionnement de l'Administration postale pour accroître au maximum les recettes. Le Comité a pris note de la nécessité de déroger à l'article 3.14 du Règlement financier de l'ONU et à la règle de gestion financière 103.7.

8. Présentant le rapport du Comité consultatif sur la recherche de sommes à verser au Compte pour le développement (A/61/479), le Vice-Président rappelle que l'Assemblée générale doit, en premier lieu, décider s'il y a lieu de se prévaloir de la possibilité de ne pas appliquer à la lettre le Règlement financier de l'Organisation, afin d'augmenter les ressources du Compte et, en second lieu, décider si la révision des montants affectés au Compte pour l'exercice biennal en cours doit être considérée comme mesure exceptionnelle ou doit devenir une pratique établie.

9. **M^{me} Lock** (Afrique du Sud), prenant la parole au nom du Groupe des 77 et de la Chine, rappelle que l'Assemblée générale a approuvé, dans sa résolution 52/12 B, les propositions et recommandations du Secrétaire général visant à faire de la promotion du développement durable une politique fondamentale de l'Organisation, ce qui justifierait la création d'un compte pour le développement. Dans son rapport sur la recherche de fonds additionnels à verser au Compte pour le développement (A/61/282), le Secrétaire général a abordé la question de la non-réalisation des objectifs initiaux de financement du Compte et évoqué les difficultés liées à la recherche de nouvelles ressources au moment même où le Secrétariat se voit confier de nouveaux mandats. Le Groupe des 77 rappelle que l'Assemblée a précisé, dans sa résolution 54/15, que la réaffectation au Compte des économies réalisées ne devait pas déclencher un processus de compression budgétaire.

10. Le rapport montre que la cause du problème n'est pas tant l'incapacité de trouver des ressources à virer au Compte que celle d'instituer un mécanisme pour l'approbation des virements par l'Assemblée générale, une fois que des économies ont été constatées, au lieu de laisser aux directeurs de programme le soin de décider de l'emploi de ces économies. Le Groupe des 77 espère que l'Assemblée générale se prononcera à la session en cours sur le moyen d'accroître les montants affectés au Compte, qui stagnent depuis que celui-ci a été créé, et il souhaite appeler l'attention sur la possibilité de suspendre l'application des dispositions des articles 5.3 et 5.4 du Règlement financier, relatifs aux excédents, afin de permettre le virement de fonds au Compte.

11. Le Groupe des 77 s'est étonné que le Comité consultatif ait qualifié la révision des montants affectés au Compte de mesure exceptionnelle, en contradiction avec la résolution 60/246 de l'Assemblée générale. Les

États Membres se sont déclarés conscients de l'intérêt des programmes exécutés au titre du Compte pour le développement. Au cours des deux derniers exercices biennaux, les demandes de financement de programmes au moyen des ressources du Compte ont représenté un montant de 91,8 millions de dollars. Étant donné que les États Membres se sont engagés à privilégier la question du développement, les ressources affectées à ces programmes ne peuvent être considérées comme excessives, et encore moins comme suffisantes.

12. Le Groupe des 77 ose espérer que les projets de construction intéressant la Commission économique pour l'Afrique et le Centre international de Vienne seront achevés à temps et apprécie le concours apporté par les gouvernements des pays hôtes concernés. Il souhaiterait obtenir un complément d'information sur les modalités de mise en œuvre de la proposition de constitution d'une provision en vue de couvrir le passif éventuel de l'Administration postale de l'Organisation des Nations Unies et sur les incidences de cette proposition quant à l'application du Règlement financier et des règles de gestion financière. Il souhaiterait aussi obtenir des éclaircissements sur les raisons pour lesquelles le Comité consultatif estime que le fonctionnement de l'Administration postale devrait être rationalisé, étant donné que celle-ci devrait dégager des bénéfices à la fin de l'exercice biennal en cours, grâce aux efforts déployés pour réduire les coûts, à la modification des méthodes de fonctionnement et au lancement de nouveaux produits.

13. **M^{me} Koski** (Finlande), prenant la parole au nom de l'Union européenne, des pays adhérents (Bulgarie et Roumanie), des pays candidats (Croatie, ex-République yougoslave de Macédoine et Turquie) et des pays du Processus de stabilisation et d'association (Albanie, Bosnie-Herzégovine, Monténégro et Serbie), ainsi que de Moldova, de la Norvège et de l'Ukraine, se félicite de la coopération des Gouvernements autrichien et éthiopien concernant les projets de construction prévus à la CEA et au Centre international de Vienne. En ce qui concerne celui-ci, l'Union européenne souhaiterait, comme le Comité consultatif, être régulièrement tenue au courant de l'évolution des opérations de désamiantage.

14. Constatant que tous les organes de contrôle soutiennent la recommandation visant à constituer une provision pour couvrir le passif éventuel de l'Administration postale de l'Organisation des Nations

Unies, l'Union européenne est disposée à examiner cette proposition mais souhaite que l'on réfléchisse à d'autres moyens de se prémunir contre tout déficit réel ou potentiel dû à l'affranchissement d'envois en nombre au moyen de timbres de l'Administration postale. Un fonds de roulement étant déjà disponible, elle n'est pas convaincue qu'il faille constituer un autre fonds. Elle se félicite que le Gouvernement suisse soit parvenu à un accord permettant à l'Administration postale d'accroître sa rentabilité.

15. Le Compte pour le développement privilégie deux objectifs de la réforme de l'ONU : d'une part, rationaliser la gestion et l'administration des programmes; d'autre part, donner plus de poids au développement socioéconomique et au renforcement des capacités sur le terrain. Ayant appuyé la création du Compte, l'Union européenne a constaté qu'il avait été géré avec professionnalisme, avait contribué à promouvoir la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, avait fait appel à des experts et consultants locaux et avait favorisé la coopération interinstitutionnelle. Dans son rapport, le Secrétaire général a indiqué sans détour que les directeurs de programme avaient tendance à utiliser les économies réalisées à des fins autres que l'accroissement des ressources du Compte, mais n'a pas fait de propositions concrètes pour y remédier. L'Union européenne espère obtenir des éclaircissements sur la question lors de consultations officielles.

16. **M^{me} Izata** (Angola), prenant la parole au nom du Groupe des États d'Afrique, dit que celui-ci accueille favorablement la confirmation de la construction de deux étages supplémentaires dans le cadre des travaux prévus à la Commission économique pour l'Afrique, ainsi que l'achèvement en cours des plans définitifs, le lancement de la procédure de sélection d'un maître d'œuvre et l'indication selon laquelle le montant estimatif total des dépenses d'exécution du projet ne devrait pas augmenter. Le Groupe se félicite de l'attribution d'un nouveau terrain par le Gouvernement du pays hôte ainsi que du soutien apporté par celui-ci au projet.

17. **M^{me} Shah** (États-Unis d'Amérique) rappelle que l'intention de l'Assemblée générale était que le Compte pour le développement serait financé au moyen des économies réalisées grâce à des gains de productivité. Son gouvernement s'attendait donc à ce que le rapport du Secrétaire général (A/61/282), donnant suite à la résolution 60/246 de l'Assemblée,

propose des moyens d'accroître l'efficacité des opérations de l'ONU, ce qui permettrait de dégager des ressources supplémentaires. Or, le rapport indique qu'il n'existe aucun moyen fiable de déterminer le coût des produits et des services et qu'il est impossible, de ce fait, de chiffrer les économies résultant des gains de productivité, ce qui n'est pas en accord avec la mention, figurant dans le rapport, selon laquelle les directeurs de programme utilisent souvent les économies de cette nature pour répondre à leurs propres besoins. La délégation des États-Unis prône depuis longtemps la mise en place d'un système de comptabilité des coûts qui permettrait de connaître ces informations. C'est à cette fin qu'elle a soutenu l'adoption des Normes comptables internationales du secteur public. Parallèlement, elle continuera d'examiner la conclusion du Secrétaire général selon laquelle il pourrait être nécessaire de recourir à d'autres mécanismes pour financer l'augmentation des ressources du Compte pour le développement.

18. **M^{me} Kumar** (Canada), s'exprimant également au nom de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande, dit qu'il n'est pas acceptable de suspendre l'application des articles 5.3 et 5.4 du Règlement financier, comme le propose le Secrétaire général, pour financer l'accroissement des ressources du Compte pour le développement. Le solde des sommes acquittées par les États Membres au titre du fonctionnement de l'ONU qui ne sont pas dépensées dans leur totalité devrait être reversé aux États Membres. Le fait qu'aucun renseignement n'ait été fourni sur les résultats des activités financées grâce aux ressources du Compte devrait être pris en compte lors de tout futur examen des accords de financement.

19. En ce qui concerne la révision des montants affectés au Compte pour le développement, le Comité consultatif a raison de préciser que la révision récemment effectuée pour l'exercice biennal 2006-2007 doit être interprétée comme une décision exceptionnelle. Le Compte étant financé au moyen d'économies, l'oratrice se demande comment il est possible de réviser un montant global correspondant au coût d'activités qui n'ont plus lieu. Il serait sans doute judicieux de ne pas renouveler cette opération, non seulement pour l'exercice en cours, mais également pour l'exercice 2008-2009. Le financement du Compte pour le développement n'a pas d'incidence sur la volonté des délégations de financer les activités de développement de l'ONU. Les ressources affectées au

Compte pour le développement, institué il y a une dizaine d'années pour régler un problème de négociation ponctuel, représentent une part négligeable des fonds alloués au développement. La pertinence de ce mécanisme, fondé sur des craintes de compression budgétaire qui ne se sont jamais réalisées, est contestable compte tenu de la politique future de l'Organisation en matière de financement du développement.

20. **M. Virk** (Pakistan) rappelle qu'en créant le Compte pour le développement, l'un des objectifs secondaires était de rationaliser l'administration et la gestion des programmes, mais l'objectif principal était de renforcer les capacités des pays en développement grâce à une coopération économique et technique pour l'exécution de projets isolés, en complément des principales activités de développement menées par l'Organisation. Le Compte pour le développement, quoique marginal, a contribué utilement à des programmes concernant la promotion de la femme, le développement durable, les partenariats commerciaux et les technologies de l'information et des communications. Quelque 94 projets divisés en cinq tranches, d'un coût total de 67 millions de dollars, ont été menés à bien, ce qui représente un taux d'exécution acceptable, le seul véritable obstacle étant les contraintes budgétaires. Il est indispensable de veiller à ce que, une fois lancé un projet, des ressources suffisantes soient disponibles à long terme pour assurer son financement. En outre, il conviendrait de recourir davantage aux services d'experts et de consultants locaux.

21. Des 24 projets prévus au budget de l'exercice biennal 2006-2007, 15 ont déjà été approuvés, tandis que les neuf autres en sont au stade de l'examen final, ce qui est encourageant. Le Pakistan soutient la révision des sommes affectées au Compte pour le développement pour l'exercice biennal 2006-2007 à hauteur du montant recommandé par le Secrétaire général. Il convient toutefois de trouver d'autres sources de financement propres à garantir la pérennité du Compte. En effet, les économies réalisées à l'échelle du système se sont révélées insuffisantes pour faire face à la diversité et à l'accroissement du nombre des exigences auxquelles doit faire face le Compte. Par ailleurs, il n'est pas acceptable de faire des économies imputables à l'insuffisance des résultats, à la réduction des effectifs ou au report d'activités approuvées au titre des programmes.

22. L'orateur constate avec préoccupation que la pratique consistant à exécuter l'ensemble des programmes et des activités dans le cadre du budget disponible a été un obstacle de taille à l'augmentation des ressources du Compte pour le développement. Il est regrettable qu'aucun progrès important n'ait été accompli quant à la réalisation de l'objectif de 200 millions de dollars, fixé en 2002, et qu'aucune autre source de financement n'ait été signalée dans le rapport du Secrétaire général. La délégation pakistanaise préconise donc d'utiliser les excédents budgétaires pour accroître le financement du Compte, ce qui supposera de lever certains obstacles de procédure.

23. La réalisation d'économies ne devrait pas nuire à la bonne exécution des activités relatives aux programmes ni causer de tort au personnel en entraînant des licenciements. Néanmoins, tous les départements de l'ONU devraient continuer de procéder à des études de gestion pour améliorer leur efficacité et réduire les frais généraux. Étant donné le niveau actuel de financement du Compte pour le développement, soit 67 millions de dollars répartis sur cinq exercices biennaux, placer le développement au cœur des activités de l'ONU n'est guère justifié, surtout lorsqu'on sait qu'un montant de plus de 5 milliards de dollars est dépensé pour maintenir la paix et la sécurité dans des situations de crise résultant de l'attention insuffisante accordée au développement économique et social et à la lutte contre la pauvreté. Il est urgent d'augmenter les ressources du Compte afin de financer largement les efforts déployés par 132 pays en développement pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement, ainsi que d'autres objectifs dans les domaines des droits de l'homme et du développement durable.

24. La délégation pakistanaise appuie la construction d'installations de conférence supplémentaires au Centre international de Vienne, et celle de nouveaux locaux à usage de bureaux au siège de la Commission économique pour l'Afrique, selon les modalités exposées dans les documents A/61/166 et A/61/158, respectivement. Se félicitant que le Gouvernement éthiopien ait attribué un terrain supplémentaire au titre du second de ces projets, elle espère que d'autres pays hôtes feront de même là où d'autres projets de construction sont prévus.

25. **M^{me} Udo** (Nigéria) dit que le Comité est saisi depuis plusieurs années de la question de la

construction de nouveaux locaux à usage de bureaux à la Commission économique pour l'Afrique. Fait encourageant, l'attribution d'un terrain par le Gouvernement éthiopien a été officialisée par la remise à l'ONU du titre de propriété correspondant. Le problème en suspens, à savoir la conception et la construction d'une nouvelle voie d'accès publique aux locaux de la Commission, sera certainement réglé d'ici peu. Toutefois, la délégation nigériane souhaite obtenir des précisions sur la façon dont procède généralement l'ONU à l'occasion de travaux de rénovation ou de construction, étant donné qu'il a été demandé à la municipalité d'Addis-Abeba de financer la construction de cette route. Il serait bon de connaître les dates effectives de commencement et d'achèvement des travaux. L'oratrice demande combien de sociétés ont été retenues pour l'appel d'offres, à quelle période celui-ci se déroulera et à quelle date un coordonnateur de projet sera nommé. La stabilité du coût du projet, d'un montant d'environ 11 millions de dollars, est rassurante.

26. En ce qui concerne la construction d'installations de conférence supplémentaires au Centre international de Vienne, le Nigéria salue la contribution du Gouvernement autrichien. Comme le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, il estime que le désamiantage devra faire partie intégrante du projet.

27. La délégation nigériane soutient tout effort visant à accroître les ressources du Compte pour le développement. La révision des montants est un ajustement technique du budget auquel la Commission procède en fonction des besoins, et elle ne doit pas être confondue avec une décision claire et nette de l'Assemblée générale selon laquelle les excédents seraient portés au crédit du Compte.

28. **M. Getachew** (Éthiopie) est convaincu que tous les problèmes en suspens liés à la prorogation du bail pour le terrain et à la construction d'une voie d'accès publique seront bientôt résolus. Il garantit à la Commission que son gouvernement continuera de coopérer avec l'Organisation en vue de la réussite du projet.

29. **M^{me} Kuroda** (Japon) est préoccupée par le montant des pertes enregistrées au Siège de l'ONU par l'Administration postale au cours de l'exercice biennal 2004-2005. Elle souhaite qu'on lui donne des explications et se demande si des enseignements

doivent être tirés de la bonne gestion des services postaux à Genève et à Vienne. La délégation japonaise accueille avec prudence toute proposition impliquant la suspension de l'application du Règlement financier de l'ONU.

30. Bien que la délégation japonaise ait appuyé la création du Compte pour le développement en 1997, voyant là un nouveau moyen de réduire les dépenses administratives et autres au profit des activités de développement, la proposition du Secrétaire général visant à ce que les montants affectés au Compte soient révisés devrait être considérée avec prudence, car révision des montants et réalisation d'économies sont deux concepts différents, dont le premier ne peut être à la base du financement du Compte. La révision des montants n'est acceptable qu'à titre exceptionnel, priorité devant être donnée à la restitution des excédents budgétaires conformément au Règlement financier.

31. **M. Bander** (Iraq) s'interroge sur l'état actuel de la situation en ce qui concerne la construction de nouveaux locaux à usage de bureaux à la Commission économique pour l'Afrique, s'agissant notamment des questions contractuelles et autres questions administratives. La Commission devrait être tenue au courant des faits nouveaux.

32. **M^{me} Van Buerle** (Directrice de la Division de la planification des programmes et du budget) indique qu'un certain nombre de mesures ont été prises pour accroître la rentabilité de l'Administration postale des Nations Unies, notamment : l'élaboration d'un plan marketing; l'étude de nouveaux marchés; le lancement de timbres personnalisés; la conception de nouveaux sites Web; le regroupement des deux bureaux européens, en vertu duquel toutes les activités menées à Genève seront gérées à Vienne. L'externalisation a été envisagée mais s'est révélée peu rentable. Plusieurs postes ont été supprimés après la publication du deuxième rapport d'exécution relatif à l'exercice 2002-2003, ce qui a eu des incidences au cours de l'exercice biennal 2004-2005. Pour ce qui est de la proposition formulée dans le rapport du Secrétaire général et consistant à suspendre l'application du Règlement financier, la Directrice indique que les recettes qui devraient normalement être restituées aux États Membres et déduites de leurs quotes-parts, serviraient à constituer une provision, qui atteindrait à terme 3,3 millions de dollars. En ce qui concerne la construction de nouveaux locaux à usage de bureaux à

Addis-Abeba, les travaux doivent commencer entre avril et juin 2007 et se terminer, si tout se déroule comme prévu, en mars 2009. Cinq entreprises ont manifesté leur souhait de participer à l'appel d'offres et l'on s'efforce actuellement d'accroître le nombre de soumissionnaires. Quant à la nomination du coordonnateur de projet, l'avis de vacance de poste est désormais clos, les candidatures sont en cours d'examen et les entretiens débiteront sous peu.

33. **M^{me} Udo** (Nigéria) s'interroge sur les raisons pour lesquelles le Secrétariat s'emploie à accroître le nombre d'entrepreneurs retenus pour l'appel d'offres pour la réalisation des travaux de construction. Elle demande si les cinq qui se sont déjà portés candidats ne sont pas qualifiés ou s'il existe une règle quant au nombre de soumissionnaires à mettre en concurrence. En outre, elle dit qu'un tel retard a été pris par rapport au calendrier initial que celui-ci n'est de toute évidence plus valable. Elle se demande à quelle date il sera revu.

34. **M^{me} Van Buerle** (Directrice de la Division de la planification des programmes et du budget) explique que l'idée d'augmenter le nombre de soumissionnaires ne préjuge pas de la validité des candidatures existantes. Compte tenu de l'ampleur des travaux, il a été estimé qu'un choix plus large stimulerait la concurrence. En ce qui concerne le calendrier des travaux, la Directrice indique qu'il serait peut-être nécessaire d'y apporter quelques ajustements mais qu'il reste d'actualité, comme cela est précisé dans le document A/61/158.

La séance est levée à 11 h 20.